

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 avril 2023 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin et Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Darllie Pierre-Louis, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier, Vicky Mokas, Michèle Demers, Patricia Lebel et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable et monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique.

14 388-04-23 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

14 389-04-23 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout du point 7.1 tiré de la correspondance.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 14 mars 2023 et le 4 avril 2023
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2023 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2023 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

- 7.1 Appui de la MRC Les Moulins - Projet de résolution d'appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026
8. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de « Technicienne en administration »
12. Compensation salariale au poste d'agent administratif
13. Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de santé et de sécurité de la MRC Les Moulins
14. Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2023-2024
15. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2023-2024
16. Tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière le 30 mai 2023
17. Tournoi de golf annuel de la Fondation pour l'encouragement scolaire (FPES) le 26 juin 2023
18. Tournoi de golf de la Maison Adhémar-Dion le 15 août 2023
19. Autorisation de signature – Renouvellement de l'Entente de collaboration avec la MRC Les Moulins et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en lien avec la mission Activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec
20. Desjardins Accès D Affaires – Désignation d'un nouvel administrateur principal
21. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise X3R Propulsion
22. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.
23. Autorisation de signature – Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Solutions Nergietech Inc.
24. Autorisation de signature – Entente de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne
25. Demande de soutien financier à Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement opérations pour l'année 2023-2024 et autorisation de signature d'une entente de partenariat avec Services Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement opérations

26. Mandat pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement opérations en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet
27. Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement opérations pour l'année 2023-2024
28. Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI)
29. Demande de soutien financier dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 conclue entre le ministère du Tourisme et Tourisme Lanaudière (EPRTNT) - Autorisation de participation au programme et autorisation de signature
30. Adoption de la mise à jour des Critères de sélections pour entreprises / organismes touristiques de la MRC Les Moulins, approbation de la mise à jour du Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins et abrogation des résolutions numéros 12 218-10-19 et 13 699-12-21
31. Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
32. Demande de création d'une norme appropriée pour la disposition des lingettes jetables
33. Actions afin de sauvegarder les papillons monarques
34. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2023-2024
35. Autres sujets
36. Période de questions
37. Clôture de la séance

ADOPTÉE

14 390-04-23 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

14 391-04-23 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 14 mars 2023 et le 4 avril 2023

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 mars 2023, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 avril 2023, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 392-04-23 Liste des comptes à payer pour le mois d’avril 2023 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d’avril 2023 au montant de 257 673,97 \$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l’article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Avril 2023* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-24 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 80 319,80\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d’avril 2023 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 393-04-23 Liste des chèques émis au mois de mars 2023 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours de mars 2023, pour un montant de 853 324,02 \$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l’article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2023* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2023-25 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 19 933,90 \$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mars 2023, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 394-04-23 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2023* »).

ADOPTÉE

14 394.1-04-23 Appui de la MRC Les Moulins - Projet de résolution d’appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d’obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026

CONSIDÉRANT la volonté d’obtenir la Finale des Jeux du Québec à l’hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d’un profit commun et d’accroître la fierté des citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l’impact positif qu’apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes ;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population ;

CONSIDÉRANT la capacité de la Ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026.

QUE la présente résolution soit et est transmise à la Ville de Blainville.

ADOPTÉE

14 395-04-23 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 avril 2023 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 4 avril 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 396-04-23 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite aux dernières rencontres et en vue de la prochaine rencontre le 13 avril 2023 ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite aux dernières rencontres et en vue de la prochaine rencontre le 13 avril 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 397-04-23 Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 avril 2023 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 4 avril 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 398-04-23 Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de « Technicienne en administration »

CONSIDÉRANT le courriel du 15 mars 2023 de madame Danielle Morneau, technicienne en administration, informant de son départ à la retraite ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du départ à la retraite de madame Danielle Morneau, technicienne en administration, à compter de midi le 8 septembre 2023.

QUE les membres du conseil de la MRC remercient madame Danielle Morneau pour ses nombreuses années de service au sein de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

14 399-04-23 Compensation salariale au poste d'agent administratif

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des finances est vacant ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la technicienne en administration ;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats afin de maintenir les activités financières et comptables, et ce, d'ici l'entrée en fonction d'un prochain titulaire du poste de responsable des finances ainsi que pour assurer une transition suite à son entrée en fonction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a pris entente avec la firme Mallette pour un accompagnement technique en services de comptabilité sur une base temporaire ;

CONSIDÉRANT QU'un support interne est requis pour l'accomplissement de ce mandat et qu'il permet d'en réduire les honoraires externes ;

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Henry, agente administrative à la MRC Les Moulins, a des connaissances et une expérience lui permettant d'apporter un soutien en vue de répondre à ces besoins ;

CONSIDÉRANT QUE ces fonctions sont en surplus de sa description de tâches ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement, à madame Linda Henry, d'une rémunération compensatoire de 535,00 \$ par semaine pour une période de treize semaines, soit du 27 mars au 23 juin 2023.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-26 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 6 955,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-130 « Salaires », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 400-04-23

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de santé et de sécurité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place un comité de santé et sécurité par l'adoption de la résolution numéro 14 149-09-22 ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport annuel d'activités doit être transmis à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du rapport annuel d'activités du comité de santé et de sécurité de la MRC Les Moulins et que ledit rapport soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 401-04-23

Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 608-11-18 le conseil de la MRC Les Moulins a adjugé le portefeuille d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT les conditions de renouvellement pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et l'analyse des conditions par monsieur Francis Taillefer, conseiller en assurance et rentes collectives pour la firme GFMD expert-conseil en avantages sociaux, il y a lieu de renouveler ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle le portefeuille des assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins avec l'assureur SSQ Groupe financier, et ce, pour la période du 1er mai 2023 au 30 avril 2024, selon les taux proposés pour l'année 2023-2024, lesquels génèrent une augmentation de 3,46 %, pour un montant annuel de 207 995,40 \$, incluant les taxes, dont 50 % est payable par les employés et que le directeur général et greffier-trésorier et la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-27 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 207 995,40 \$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-200 « *Bénéfices marginaux* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 402-04-23

Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 4 avril 2023, présentée par la firme Trivium Avocats dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 18 500,00 \$, excluant les taxes,

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins retienne les services de la firme Trivium Avocats, à titre de conseiller juridique pour la période du 1er mai 2023 au 30 avril 2024, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service datée du 4 avril 2023, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-28 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 18 500,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Service juridique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 403-04-23

Tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière le 30 mai 2023

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière, lequel aura lieu le 30 mai 2023, au Club de Golf Le Mirage ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de 4 billets afin de permettre à messieurs Guillaume Tremblay, Mathieu Traversy, Bertrand Lefebvre et Marc-André Michaud afin de participer au tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière, lequel aura lieu le 30 mai 2023, au Club de Golf Le Mirage, au montant de 200,00\$ par personne Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-29 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 800,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



14 404-04-23 Tournoi de golf annuel de la Fondation pour l'encouragement scolaire (FPES) le 26 juin 2023

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de golf annuel de la Fondation pour l'encouragement scolaire (FPES), lequel aura lieu le 26 juin 2023, au Club de golf Le Mirage ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'un quatuor au tournoi de golf annuel de la Fondation pour l'encouragement scolaire (FPES), lequel aura lieu le 26 juin 2023, au Club de golf Le Mirage, au montant de 1 750,00 \$ Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-30 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 1 750,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 405-04-23 Tournoi de golf de la Maison Adhémar-Dion le 15 août 2023

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de golf de la Maison Adhémar-Dion, lequel aura lieu le 15 août 2023, au Club de golf de Joliette ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de 2 billets afin de permettre à madame Nathalie Lepage et monsieur Bertrand Lefebvre de participer au souper du tournoi de golf de la Maison Adhémar-Dion, lequel aura lieu le 15 août 2023, au Club de golf de Joliette, au montant de 100,00\$ par personne Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-31 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 200,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 406-04-23 Autorisation de signature – Renouvellement de l'Entente de collaboration avec la MRC Les Moulins et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en lien avec la mission Activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) est responsable de la mission « activités économiques » inscrite sur le Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat, le MEI désire reconduire l'entente de collaboration avec la MRC Les Moulins qui s'est terminée le 31 mars 2023, et ce, pour une durée de cinq (5) ans à savoir :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence ;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre ;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, la lettre de renouvellement de l'Entente de collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en lien avec la mission « *Activités économiques* » inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 mars 2028.

ADOPTÉE

14 407-04-23

Desjardins AccèsD Affaires – Désignation d'un nouvel administrateur principal

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter ou de retirer un ou des administrateurs municipaux ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins (monsieur Claude Robichaud), soit désigné à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE madame Marie-Claude Corbeil soit retirée à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe (madame Martine Baribeau) soit et est autorisée à signer le certificat attestant de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

14 408-04-23

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise X3R Propulsion

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise X3R Propulsion ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise X3R Propulsion.

ADOPTÉE

14 409-04-23

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise Visionaturolab Inc.;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.

ADOPTÉE

14 410-04-23

Autorisation de signature – Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Solutions Nergietech Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 044-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise Les Solutions Nergietech Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Solutions Nergietech Inc. souhaite changer de local pour occuper un espace de coworking plutôt qu'un bureau fermé, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Solutions Nergietech Inc. afin d'occuper un espace de coworking plutôt qu'un bureau fermé, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

ADOPTÉE

14 411-04-23

Autorisation de signature – Entente de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de conclure une entente avec Collège régional de Lanaudière à Terrebonne (INÉDI) relativement à la location d'un local dans l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, et ce, jusqu'au 31 mars 2024 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne, d'un local de 512 pi2 dans l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, et ce, jusqu'au 31 mars 2024.

ADOPTÉE

14 412-04-23

Demande de soutien financier à Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement opérations pour l'année 2023-2024 et autorisation de signature d'une entente de partenariat avec Services Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement opérations

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure une entente avec Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement en ressources humaines ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier à Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement en ressources humaines.

QUE le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 413-04-23

Mandat pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement opérations en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Nathalie Jomphe, transmise par Services Québec, le 28 mars 2023, au montant de 17 145,00 \$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Nathalie Jomphe, transmise par Services Québec, le 28 mars 2023, pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet, pour un montant ne dépassant pas 17 145,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-32 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 17 145,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 414-04-23 Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement opérations pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines soit et est établi à 600,00\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

14 415-04-23 Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI)

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de stimuler l'offre de terrains industriels, et ce, dans une perspective de transition écologique ;

CONSIDÉRANT la mise en place du Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) en vue de réponse à cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont appelées à participer à cette initiative ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC Les Moulins d'y souscrire, donnant ainsi accès à une enveloppe de 170 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent confirmer leur participation d'ici le 27 avril 2023 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise et confirme à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), sa participation au Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

QUE le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande de soutien financier et d'accompagnement dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 416-04-23 Demande de soutien financier dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 conclue entre le ministère du Tourisme et Tourisme Lanaudière (EPRTNT) - Autorisation de participation au programme et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent demander un soutien financier dans le cadre du programme en lien avec l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 conclue entre le ministère du Tourisme et Tourisme Lanaudière (EPRTNT) ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 conclue entre le ministère du Tourisme et Tourisme Lanaudière (EPRTNT).

QUE le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande de soutien financier et d'accompagnement dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 conclue entre le ministère du Tourisme et Tourisme Lanaudière (EPRTNT), ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 417-04-23 Adoption de la mise à jour des Critères de sélections pour entreprises / organismes touristiques de la MRC Les Moulins, approbation de la mise à jour du Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins et abrogation des résolutions numéros 12 299-11-19 et 13 699-12-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 699-12-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté une mise à jour des critères de sélections pour entreprises / organismes touristiques de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 299-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé une mise à jour du *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire adopter une nouvelle version des Critères de sélections susmentionnés et ainsi, d'abroger la résolution numéro 13 699-12-21;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version du Formulaire susmentionné et ainsi, d'abroger la résolution numéro 12 218-10-19;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour des Critères de sélections pour entreprises / organismes touristiques de la MRC Les Moulins en annexe à la présente résolution soit trouvée conforme et en conséquence adoptée telle que proposée.

QUE la mise à jour du *Formulaire d'inscription au répertoire touristique de la MRC Les Moulins* en annexe à la présente résolution, soit trouvée conforme et en conséquence approuvée telle que proposée.

QUE les résolutions numéro 12 218-10-19 et 13 699-12-21 soient et sont abrogées.

ADOPTÉE

14 418-04-23 Nomination au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Nikolas Salouros qui n'est plus disponible ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Julie Gauthier (hébergement), soit et est nommée, afin d'être représentante au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

14 419-04-23 Demande de création d'une norme appropriée pour la disposition des lingettes jetables

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Les Amis de la Terre, en 2019, a déposé une plainte auprès du Bureau de la concurrence du Canada afin de contester l'utilisation de la désignation « jetable dans les toilettes » (en anglais « flushable ») par les fabricants d'une vingtaine de marques de lingettes hygiéniques ;

CONSIDÉRANT QUE la plainte se base sur une étude de l'Université du Toronto métropolitain qui soulignait que 23 sortes de lingettes étiquetées comme « jetables dans les toilettes » ne l'étaient pas en réalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de la concurrence du Canada est responsable de l'application de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et que selon cette dernière, un fournisseur ne peut apposer sur un produit préemballé un étiquetage contenant de l'information fausse ou trompeuse se rapportant au produit – ou pouvant raisonnablement donner cette impression –, ni vendre, importer ou annoncer un produit préemballé ainsi étiqueté ;

CONSIDÉRANT qu'en février 2022, le Bureau de la concurrence informait Les Amis de la Terre qu'il mettait fin à son enquête expliquant qu'elle ne savait pas ce que signifiait exactement « jeter à la toilette » ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de lingettes jetables dans les réseaux d'égouts des municipalités du Canada est un problème reconnu ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres législations ont entrepris de codifier la certification certifiant le réel potentiel de désintégration des lingettes jetables dans les réseaux d'égout et ont choisi d'empêcher l'utilisation de la désignation « jetable dans les toilettes » d'ici cette codification complétée ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'honorable François-Philippe Champagne, une révision de la décision du Bureau de la concurrence du Canada afin que conformément à la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* dont il est responsable, la désignation « jetable dans les toilettes » soit réservée à des produits pour lesquels le potentiel de désintégration dans les égouts est confirmé.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande un moratoire pour le Canada sur l'appellation « jetable dans les toilettes » tant et aussi longtemps qu'une norme appropriée ne soit créée, afin de garantir la véracité et la validité du potentiel de dégradation dans les égouts dans le but d'éradiquer l'impact de cette pratique sur les infrastructures d'assainissement des eaux usées.

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

14 420-04-23

Actions afin de sauvegarder les papillons monarques

CONSIDÉRANT que le papillon monarque, l'un des papillons les plus reconnaissables de la planète, est l'emblème de l'Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque, avec l'ensemble des pollinisateurs, joue un rôle essentiel pour la biodiversité de l'Amérique du Nord assurant la sécurité alimentaire des habitants en général ;

CONSIDÉRANT QUE les papillons monarques migrent au printemps de leur site d'hivernage au Mexique et en Californie vers le Canada, ce qui équivaut à la plus longue migration connue chez les insectes ;

CONSIDÉRANT QUE les habitats pouvant accueillir les papillons monarques au Canada, notamment les friches, champs et jardins offrant des plants d'asclépiades aux chenilles du monarque, leur seule et unique nourriture, sont en déclin ;

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque s'approche un peu plus de l'extinction, que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a ajouté ce papillon migrateur à sa liste des papillons menacés et que sa population s'est effondrée de 22 % à 72 % depuis 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné, en 2016, le monarque comme une espèce en voie de disparition et que le Gouvernement du Canada l'a classé dans la catégorie des espèces préoccupantes en vertu de l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jouent un rôle crucial pour le rétablissement de populations de papillon monarque, en créant des habitats de reproduction, en adoptant une réglementation favorable aux papillons monarques et en invitant la population à aménager des jardins pour y planter de l'asclépiade, dont les chenilles ont besoin ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'attirer l'attention de la population en 2023 sur la menace existentielle du papillon monarque, Anthony Battah traversera à la course 4500 km entre le Québec et le Mexique suivant le trajet migratoire des monarques ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les municipalités locales dans leurs actions relatives à la sauvegarde des papillons monarques, à savoir :



1. 1. Distribuer des semences d'asclépiades à la population gratuitement lors d'événements de la municipalité en les sensibilisant à l'importance de semer cette plante pour la sauvegarde des papillons monarques ;
2. Identifier, préserver et instaurer des espaces naturalisés sur le territoire de la municipalité ;
3. Promouvoir l'Ultra Trail Monarque dans les communications de la municipalité et encourager la population à contribuer à sa collecte de fonds de 4,5 millions de dollars qui ira financer la recherche sur la préservation des monarques ;
4. Publier annuellement lors de l'anniversaire de cette résolution un bilan des actions visant la sauvegarde des monarques par la municipalité;
5. Implanter toutes autres actions favorables à la sauvegarde des monarques.

ADOPTÉE

14 421-04-23

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) ;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2023-2024 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 500,00\$;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant 500,00 \$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-33 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 500,00 \$, poste budgétaire 2390-494 « *Législation - Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question.

14 422-04-23 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, greffière-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe